

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1659 7 août 2007

SOMMAIRE

AC Restaurants et Hôtels S.A 79615	
Adastree S.A.H 79608	ing S.A
Arix International S.A 79608	Infoinvest S.à r.l
Assieme S.A	ITPS (Luxembourg) S.A
Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h 79629	Jadeyes S.A
Barilla Finance S.A	JPMorgan European Property Fund Mana-
BCM (Luxembourg) SA	gement Company S.A
Cap Est S.à r.l	Kuylenstierna & Skog S.A79610
CB Luxembourg S.A.	L1 CO (LUX) 2 S.à r.l
CB Luxembourg S.A	L1 CO (LUX) 3 S.à r.l
Chuck Finance S.à r.l	L1 CO (LUX) 4 S.à r.l
Chuck Finance S.à r.l	LBC Capital S.à r.l
Colafin International S.A	Linguistique Communication Informati-
Coldeg S.A	que (L.C.I.) Luxembourg S.A 79627
Collignon Luxembourg S.àr.l 79622	LTH (Logistik, Transport, Handel) S.àr.l.
DAIDI Immobilière S.A.	
De Beers Ukraine Prospecting S.A 79630	Lux Restauration S.àr.l
Décor Peinture S.A	Mediatel Management
Dinas Invest & Finance Corp S.A 79618	M-Pire S.à r.l
D.M. Investments S.A	Orgere S.A
Dodge Investments S.A	Palidoro S.A
D.P. S.à.r.l	Pie Group S.A
Eurobatitech S.à r.l	Private Gallery S.A
Fermotec, s.à r.l	Procoat S.A
Financement Commercial S.A 79632	Repackaged Sovereign Investments S.A.
Financière 07	
Finnhamn S.à r.l	Sanit Lux S.A
First Trust S.A	Santémedia Group Holding S.à r.l
Fitrugest Investments S.A 79632	Spotify Technology, S.à r.l
GE International (Luxembourg) S.àr.l 79600	Stallion Investments S.A
Grauten S.à r.l	Textech Investissement S.A79618
Greva	THREELAND Hôtels S.A
I-Con S.A	Waters Luxembourg S.à r.l
I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Hold-	Waters Luxembourg S.à r.l
ing S.Δ	Winston Holding S.A



L1 CO (LUX) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 129.154.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of the month of June. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg commercial register,

represented by M $^{\rm e}$ Habiba Boughaba, attorney-at-law, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated June 20, 2007.

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company L1 CO (LUX) 2 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name L1 CO (LUX) 2 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.



Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.



The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.



Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 12,500.- has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Managers

- Mr Cevdet Caner, director, born in St Polen (Austria) on July 29th, 1973, residing at 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco
- Mr Pierre Schill, director, born in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) on August 10th, 1957, residing at 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31st, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce de Luxembourg,

représentée par M ^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée L1 CO (LUX) 2 S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L1 CO (LUX) 2 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.
- Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.



Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.



La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrit régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ciaprès). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.



- **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art.12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuâmes mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.
- Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.900,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant:

- M. Cevdet Caner, administrateur, né à St Polen (Autriche) le 29 juillet 1973, demeurant au 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.
- M. Pierre Schill, administrateur, né à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) le 10 août 1957, demeurant au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.



Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, Relation: LAC/2007/14370. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078059/242/396.

(070085462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

L1 CO (LUX) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 129.153.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg commercial register.

represented by M ^e Habiba Boughaba,

attorney-at-law, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated June 20, 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company L1 CO (LUX) 3 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name L1 CO (LUX) 3 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.



Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:



- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.



- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of 12,500.- EUR has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Managers:

- Mr Cevdet Carter, director, born in St Polen (Austria) on July 29th, 1973, residing at 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.
- Mr Pierre Schill, director, born in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) on August 10th, 1957, residing at 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31st, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce de Luxembourg,

représentée par M ^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée L1 CO (LUX) 3 S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L1 CO (LUX) 3 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.
- **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.



D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).



Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

- Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrit régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ciaprès). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.



Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

- **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuâmes mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.
- **Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.900,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant

- M. Cevdet Caner, administrateur, né à St Polen (Autriche) le 29 juillet 1973, demeurant au 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.
- M. Pierre Schill, administrateur, né à Grevenmacher (Grand Duché de Luxembourg) le 10 août 1957, demeurant au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. Relation: LAC/2007/14372. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078065/242/396.

(070085459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

GE International (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R.C.S. Luxembourg B 90.697.

RECTIFICATIF

Extrait

La modification relative à l'extrait enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, sous référence LSO-BX07739 est la suivante:

- Monsieur Boris Eric Pierre Henry est nommé comme gérant B de la société.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Référence de publication: 2007078456/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

L1 CO (LUX) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.157.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg commercial

represented by M e Habiba Boughaba, attorney-at-law, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated June 20, 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company L1 CO (LUX) 4 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name L1 CO (LUX) 4 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.



Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.



Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of

managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.



Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11.** Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- Art. 15. Sole Shareholder If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 12,500.- has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Managers:

- Mr Cevdet Caner, director, born in St Polen (Austria) on July 29th, 1973, residing at 2 Rue Honore Labande, 98000 Monaco.
- Mr Pierre Schill, director, born in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) on August 10th, 1957, residing at 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31st, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce de Luxembourg,

représentée par M ^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée L1 CO (LUX) 4 S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L1 CO (LUX) 4 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.
- **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.



- **Art. 6. Transfert des Parts sociales.** Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.
 - Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de

signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou



(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et

pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrit régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ciaprès). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

- **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.
- **Art.12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuâmes mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.



- **Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.
- Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cinq cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.900,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant:

- M. Cevdet Caner, administrateur, né à St Polen (Autriche) le 29 juillet 1973, demeurant au 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.
- M. Pierre Schill, administrateur, né à Grevenmacher (Grand Duché de Luxembourg) le 10 août 1957, demeurant au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007. Relation: LAC/2007/14373. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007078067/242/398.

(070085474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

D.M. Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.550.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2007 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Gillet Etienne, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Tordoor Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Glesener Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L. 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2013.

L'Assemblée prend également acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg



Pour copie conforme Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078510/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Adastree S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.972.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mai 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078504/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Arix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 65.064.

- Monsieur Daniele Melegari, né le 29 mai 1956 à Viadana (Italie) et demeurant Via Vicolo Caleffo 26/A, I- Viadana administrateur de la société dont le mandat prendra fin en 2011 souhaite compléter son état civil par son deuxième prénom qui est Silvano.

On devra lire désormais: Monsieur Daniele, Silvano Melegari

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069296/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03775. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

Repackaged Sovereign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.179.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

REPACKAGED SOVEREIGN INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. / FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007072265/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05801. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.



Dodge Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.916.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007 que:

- le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont (5 ème étage)
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ont été nommés nouveaux administrateurs pour terminer le mandat de UNIVERSAL MANAGEMENT SER-VICES Sàrl, LUXEMBOURG et MONTEREY SERVICES S.A.
- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES S.A., INTERCORP S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de GRANT THORNTON REVISION et CONSEILS S.A., Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007078511/535/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Assieme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 62.065.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074776/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08024. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070082012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

CB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.443.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074777/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09271. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.



Kuylenstierna & Skog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 74.203.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 28 March 2007 a délibéré comme suit:

- 1) Le mandat des administrateurs MIIe Elisabeth Skog et M. Johan Kuylenstierna a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui approuvera le bilan au 31 décembre 2006.
- 2) M. François Winandy, demeurant à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, a été appelé à la fonction d'administrateur de la société. Le mandat de M. François Winandy se terminera à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui approuvera le bilan au 31 décembre 2007.
- 3) M. Björn Carlson, demeurant à GB-SW5 0HL London, 20, Collingham Gardens, à été appelé à la fonction d'administrateur de la société. Le mandat de M. Björn Carlson se terminera à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui approuvera le bilan au 31 décembre 2007.
- 4) ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprise de la société. Le mandat de ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg, se terminera à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui approuvera le bilan au 31 décembre 2007.
- 5) Le mandat des responsables de la gestion journalière, Mlle Elisabeth Skog et M. Johan Kuylenstierna a été renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui approuvera le bilan au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.

J. Kuylenstierna / E. Skog

Référence de publication: 2007078515/1025/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF07949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

CB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.443.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007074779/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09265. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2007.

Jadeyes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.765.

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JADEYES S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 3 janvier 2003, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 20 février 2003, numéro 184,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 90.765, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte dressé par le ministère du notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 30 septembre 2003, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 novembre 2003, numéro 1197.



La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Andrea Mastrangeli, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- De modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'avenir le 7 mai de chaque année à 10.00 heures.
- 2.- De modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société afin de refléter ce changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
 - 3.- De modifier l'article onze (11) des statuts de la Société ayant désormais la teneur suivante:
- « **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.».
- 4.- De modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:
- « **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'actuelle date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'avenir le sept (7) mai de chaque année à 10.00 heures.

Deuxième résolution

Comme suite au changement de la date de l'assemblée générale annuelle évoqué ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article quinze (15) des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le sept (7) mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»



Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Mastrangeli, A. Scarcelli, F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007, Relation: EAC/2007/4281. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007078723/239/93.

(070086587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Fermotec, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.766.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007075098/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05664. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070081172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2007.

Sanit Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 98.778.

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANIT LUX S.A., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.778, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 292 en date du 12 mars 2004.

L'Assemblée est ouverte à 9h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Muckensturm, chauffagiste, demeurant à F-57525 Talange, 15, rue Goethe,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Muckensturm, buffetière, demeurant à F-57525 Talange, 15, rue Goethe.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- 1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Bettembourg et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.
 - 2) Fixation du siège social.
- 3) Révocation d'un administrateur et du commissaire aux comptes de la prédite société, avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats.
 - 4) Nomination d'un nouvel administrateur et d'un commissaire aux comptes.
 - 5) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte.
- III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Bettembourg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Bettembourg. (Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Le Scheleck I.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer à partir de ce jour:

- a) de sa fonction d'administrateur:
- Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.
 - b) de sa fonction de commissaire aux comptes:
- Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer,

Et refuse de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide:

- a) de nommer comme nouvel administrateur à compter de ce jour savoir:
- Madame Angèle Cassatella, employée privée, demeurant à F-54800 Doncourt-les-Conflans, 15, rue Alfred Nobel.
- b) et de nommer comme commissaire aux comptes:
- FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., avec siège à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin rue des Artisans, numéro RCS B. 90.331.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2009.

De ce qui précède, il résulte que:

- a) Le conseil d'administration actuel est composé comme suit:
- Monsieur Jean-Luc Muckensturm, prédit,
- Madame Angèle Cassatella, prédite.
- Madame Carole Muckensturm, prédite.
- b) administrateur-délégué:
- Monsieur Jean-Luc Muckensturm, prédit.
- c) commissaire aux comptes:
- FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., prédite.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme que conformément à l'article 9 in fine des statuts, la société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.



Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-L. Muckensturm, A. Muhovic, C. Muckensturm, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007, Relation: EAC/ 2007/ 6335. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007077532/203/86.

(070084509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 111.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2007.

Pour la société

Signature

Président

Référence de publication: 2007078108/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00427. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

First Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 80.068.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078086/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00268. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Barilla Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078089/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Mediatel Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.805.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2007

La durée des mandats des administrateurs ayant été fixée à un an, l'Assemblée procède à la nomination des administrateurs pour une nouvelle période d'une année, expirant à la date de l'Assemblée Annuelle qui sera tenue en 2008 comme suit:

- Monsieur Michel Birel, demeurant à Luxembourg, G.-D. de Luxembourg, nommé Président;
- Monsieur Henri de Lapparent, demeurant à Paris, France, nommé Vice-président;
- Monsieur Dave Brochet, demeurant à Montréal, Canada, administrateur;
- Monsieur Pierre de Fouquet, demeurant à Paris, France, administrateur;

L'Assemblée Générale confirme la désignation de la société DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf comme réviseur d'entreprises de la société de gestion MEDIATEL MANAGEMENT S.A. pour l'exercice en cours jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Référence de publication: 2007079105/1122/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2007, réf. LSO-CF00184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

AC Restaurants et Hôtels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R.C.S. Luxembourg B 46.422.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AC RESTAURANTS ET HOTELS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007078103/3616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00287. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

JPMorgan European Property Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.923.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 juin 2007.

Certifié conforme

IPMorgan EUROPEAN PROPERTY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A

Signature Un mandataire

Référence de publication: 2007078111/7569/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09581. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Infoinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.686.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078113/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10474. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Greva, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 82.721.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078116/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00157. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Financière 07, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.449.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078117/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00154. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Coldeg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 19.685.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078119/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00150. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Winston Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 33.127.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078121/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00543. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

LBC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.144.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078212/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00439. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Palidoro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 39.638.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078122/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00538. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

LTH (Logistik, Transport, Handel) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 32, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 88.536.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Pour la société LTH (LOGISTIK, TRANSPORT, HANDEL) SARL

FIDUCIARE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007078123/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09896. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Procoat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078124/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09836. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Eurobatitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 204, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.979.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078174/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05632. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Dinas Invest & Finance Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078125/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09842. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Textech Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 80.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078126/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09850. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

BCM (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078127/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09854. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Stallion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 54.436.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2007

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078449/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Colafin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078130/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09859. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Waters Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.159.750,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 20 juin 2007. Signature.

Référence de publication: 2007078135/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00138. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Waters Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.159.750,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 20 juin 2007.

Référence de publication: 2007078136/556/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00136. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Lux Restauration S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.858.

Le bilan pour la période du 26 avril 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2007078207/7880/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01410. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Santémedia Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.079.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1055 du 10 juillet 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANTEMEDIA GROUP HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007078137/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00532. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Orgere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 86.114.

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.



Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ORGERE S.A. (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 30 janvier 2002, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 30 mai 2002, numéro 826,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 86.114, établie et ayant son siège social au 13, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 31 décembre 2004, acte dûment publié au Mémorial, le 7 juin 2005, sous le numéro 545.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Andrea Mastrangeli, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- De modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'avenir le 16 mai de chaque année à 11.00 heures.
- 2.- De modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société afin de refléter ce changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
 - 3.- De modifier l'article onze (11) des statuts de la Société ayant désormais la teneur suivante:
- « **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»
- 4.- De modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:
- « Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cent quarante (240) actions représentant l'intégralité du capital social de deux cent quarante mille euros (240,000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'actuelle date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'avenir le seize (16) mai de chaque année à 11.00 heures.

Deuxième résolution

Comme suite au changement de la date de l'assemblée générale annuelle évoqué ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article quinze (15) des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le seize (16) mai de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un samedi, dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»



Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Mastrangeli, A. Scarcelli, F. Cannizzaro Di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007, Relation: EAC/2007/4282. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007078722/239/92.

(070086593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Collignon Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 101.830.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078175/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05625. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Décor Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 60, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 69.408.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007078177/4729/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01330. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

DAIDI Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 88.190.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007078179/4730/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01334. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

D.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 81.508.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le gérant Technique

Référence de publication: 2007078181/6890/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01324. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 55.539.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007078184/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

ITPS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 71.431.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007078185/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05061. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070085765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Spotify Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand seven, on the twenty-third day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1) ROSELLO LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered address 35, Eagle Star House 6th floor, P.C. 3030 Limassol, Cyprus;

here represented by:

Mr Olivier Kuchly, employee, with professional address at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Cyprus, on the 18th of April 2007.

2) INSTRUCTUS LIMITED, a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered address 22, Aiantos Ag. Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Cyprus.

here represented by:

Mr Olivier Kuchly, prenamed,

by virtue of a proxy given in Cyprus, on the 19th of April 2007.

3) ENZYMIX SYSTEMS LTD., a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered address 35, Theclas Lysioti Street, Eagle Star House, 6th Floor, Limassol 3030, Cyprus,

here represented by:

Mr Olivier Kuchly, prenamed,

by virtue of a proxy given in Cyprus, on the 18th of April 2007.

Said proxies, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, as represented here above, are the sole partners of SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg under Section B, number 123 052, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 260 of 27 February 2007.

The Articles of Incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The same appearing parties representing the whole corporate capital of said Company,

ROSELLO LIMITED being holder of four hundred and fifty (450) shares, INSTRUCTUS LIMITED, holder of four hundred and fifty (450) shares and ENZYMIX SYSTEMS LTD, holder of one hundred (100) shares, all having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) per share, thus a subscribed share capital of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR),

require the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thousand three hundred euro (1,300.- EUR) in order to raise it from its current amount of twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.-) each to an amount of twenty-six thousand three hundred euro (26,300.- EUR) to be divided into one thousand fifty-two (1,052) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to issue fifty-two (52) new additional shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) per share, having the same rights and privileges attached as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.



Subscription - Payment - Allotment

There now appears Mr Olivier Kuchly, previously named, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of STRIGEUS INVEST AB, a company governed by the laws of Sweden, with its registered office located at Eklandagatan 38, 41282 Göteborg (Sweden), registered with the Swedish Patent and Registration Office under the number 556183-2816,

by virtue of a proxy given in Gothenburg (Sweden), on the 18th of April 2007.

Said proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of STRIGEUS INVEST AB (formerly SWIFTIC AB) for the fifty-two (52) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each and to make payment in full of the par value of each of such new share, by a contribution in kind which consists in fifty (50) shares with a par value of one hundred Swedish Krona (100.- SEK) per share (the «Contribution») in SPOTIFY AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, established and having its registered office at Riddargatan 20, 114 51 Stockholm (Sweden), registered with the Swedish Patent and Registration Office under the number 556703-7485, and a share capital divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Swedish Krona (100.- SEK) per share (SPOTIFY AB).

The subscriber acting trough his duly appointed attorney in fact declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company as it is further evidenced in the contribution agreement dated 20 April 2007, which contribution agreement will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The value of the Contribution has been certified by a valuation report issued by HOLLERUP & PARTNERS, réviseur d'entreprises, with registered office at Bantorget 2, SEK-222 29 Lund (Sweden) on 21 March 2007, which valuation report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the shareholders resolved to accept said subscription and payment by the subscriber and to allot the fifty-two (52) new issued shares to STRIGEUS INVEST AB.

It has been further noted and evidenced that, pursuant to a sale and purchase agreement, dated 14 March 2007 and prior to the Contribution of the five percent (5%) of the shares issued by SPOTIFY AB, ninety-five percent (95%) of the shares hold by SPOTIFY TECHNOLOGY HOLDING LTD in SPOTIFY AB has been sold to the Company.

As the result thereof the Contribution exceeds 65% in this case 100% of the total amount of the capital of SPOTIFY AB. The contribution in kind as reflected in the present deed therefore fulfils the conditions required to obtain the capital duty exemption pursuant to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 as amended.

Third resolution

As a consequence of such increase, article SIX (6) of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

« Art. 6. Capital. The corporate capital is set at twenty-six thousand three hundred euro (26,300.- EUR) divided into one thousand and fifty-two (1,052) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR), each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thousand four hundred euro.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparus

1) ROSELLO LIMITED, une société constituée sous le de droit chypriote, avec siège social au 35, Eagle Star House, 6 e étage, Limassol, P.C. 3030, Chypre,

ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 18 avril 2007;

2) INSTRUCTUS LIMITED une société constituée sous le de droit chypriote, avec siège social au 22, Aiantos Ag. Omologites, Nicosie, P.C. 1082, Chypre,



ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 19 avril 2007;

3) ENZYMIX SYSTEMS LTD., une société constituée sous le de droit chypriote, avec siège social au 35, Theclas Lysioti Street, Eagle Star House, 6th Floor, Limassol 3030, Chypre,

ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 18 avril 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes, représentées, comme il est précisé ci-avant, sont les seuls associés de SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.052, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 260 du 27 février 2007.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa date de constitution.

Les mêmes parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société, ROSELLO LIMITED étant détentrice de quatre cent cinquante (450) parts sociales, INSTRUCTUS LIMITED détentrice de quatre cent cinquante (450) parts sociales et ENZYMIX SYSTEMS LTD détentrice de cent (100) parts sociales, toutes avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), soit un capital social souscrit de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR),

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de mille trois cents euros (1.300,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à un montant de vingt-six mille trois cents euros (26.300,- EUR) qui sera divisé en mille cinquante-deux (1.052) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'émettre cinquante-deux (52) parts sociales supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la présente augmentation de capital.

Souscription - Libération - Attribution

Ensuite Monsieur Olivier Kuchly, prénommé, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire de STRIGEUS INVEST AB (anciennement SWIFTIC AB), une société régie par les lois de la Suède, avec siège social à Eklandagatan 38, 41282 Göteborg (Suède), inscrite au Swedish Patent and Registration Office (Bureau Suédois des Brevets et Enregistrements) sous le numéro 556183-2816,

en vertu d'une procuration donnée à Gothenburg (Suède), le 18 avril 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de STRIGEUS INVEST AB les cinquante-deux (52) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en cinquante (50) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Couronnes Suédoises (100,-SEK) par action, (l'«Apport»), émises par SPOTIFY AB, une société constituée et existant sous les lois de la Suède, établie et ayant son siège social à Riddargatan 20, 114 51 Stockholm (Suède), inscrite au Swedish Patent and Registration Office (Bureau Suédois des Brevets et Enregistrements) sous le numéro 556703-7485, avec un capital social divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent Couronnes Suédoises (100,-SEK) par action (SPOTIFY AB).

Le souscripteur, agissant par son mandataire dûment nommé, déclare qu'il ne subsiste aucun obstacle à la libre cessibilité de l'Apport à la Société qui s'effectue sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données afin d'effectuer toute notification, tout enregistrement ou toute autre formalité nécessaires en vue d'effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société, comme en témoigne également un contrat d'apport daté du 20 avril 2007 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La valeur de l'Apport a été certifié par un rapport spécial émis par HOLLERUP & PARTNERS, réviseur d'entreprises, avec siège social à Bantorget 2, SEK-222 29 Lund (Suède), le 21 mars 2007, lequel rapport spécial restera annexé aux présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Ensuite, les associés décident d'accepter ladite souscription et ledit paiement par le souscripteur et d'émettre les cinquante-deux (52) parts sociales nouvelles à STRIGEUS INVEST AB.

En outre, il a été noté et démontré que, suivant un «sale and purchase agreement» daté du 14 mars 2007 et avant l'Apport des cinq pour cent (5%) des parts sociales émises par SPOTIFY AB, quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des parts sociales détenues par la société SPOTIFY TECHNOLOGY HOLDING LTD dans SPOTIFY AB a été vendu à la Société.

En conséquence, l'Apport dépasse soixante-cinq pour cent (65%) en l'espèce 100% du montant total du capital de SPOTIFY AB. L'apport en nature tel que reflété par le présent acte remplit donc les conditions requises à l'obtention de l'exemption du droit d'apport telle que prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-six mille trois cents euros (26.300,- EUR) divisé en mille cinquante-deux (1.052) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille quatre cents euros.

Le notaire soussigné qui a parfaite connaissance de la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Kuchly, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2007. Relation: EAC/2007/4294. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 juillet 2007.

Référence de publication: 2007078721/239/188. (070086596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

I-Con S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 52, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.563.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007078188/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04105. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070085763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Linguistique Communication Informatique (L.C.I.) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.234.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 2 mai 2007. Signature Mandataire

Référence de publication: 2007078189/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070085755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

M-Pire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4435 Soleuvre, 51, rue de la Croix.

R.C.S. Luxembourg B 129.230.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Yves Welter, journaliste, né à Esch-sur-Alzette le 16 avril 1971, demeurant à L-4435 Soleuvre, 51, rue de la Croix

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

- Art.1 er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de M-PIRE S.à r.l.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet toute activité ayant trait à la réalisation et à la distribution de tout genre de films de publicité, de marketing ou de multimédia ainsi que toutes activités qui concourent directement ou indirectement à la réalisation de ses projets. La société peut engager des collaborateurs en vue de remplir son objet.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.
- **Art.6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Yves Welter, journaliste, né à Esch-sur-Alzette le 16 avril 1971, demeurant à L-4435 Soleuvre, 51, rue de la Croix, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

- Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.



- **Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:
 - cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
 - le solde restera à la libre disposition des associés.
- **Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.
- **Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4435 Soleuvre, 51, rue de la Croix.
- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Marie-Louise Huvig, retraitée, née à Holving (France) le 16 septembre 1927, veuve de Monsieur Aubert Lartillier, demeurant à L-3630 Kayl, 50, rue de Dudelange, ici présente et ce acceptant.
 - Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Yves Welter, prénommé.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Welter, M.-L. Huvig, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, Relation: LAC/2007/13623. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juillet 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007078779/222/80.

(070086917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, Montée Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 52.373.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007078193/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070085748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



THREELAND Hôtels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4737 Pétange, 1, rue Pierre Hamer. R.C.S. Luxembourg B 36.321.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2007078196/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070085746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

I.F. Invest, Initiative & Finance Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 55.539.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2007078198/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

De Beers Ukraine Prospecting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 103.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078209/2571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08638. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Cap Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R.C.S. Luxembourg B 78.870.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature Mandataire

Référence de publication: 2007078206/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05060. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070085776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



Private Gallery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.269.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRIVATE GALLERY S.A. FIDUCIAIRE FORIG SC/FIDUFISC S.A. Signature

Référence de publication: 2007078210/4906/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09894. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Chuck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.131.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078214/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00413. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Chuck Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.131.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078215/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00417. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Finnhamn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.792.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078216/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10521. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Grauten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 97.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078217/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10519. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Financement Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.981.

Extrait de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2003

Il résulte d'un Procès-Verbal d'assemblée générale de la société FINANCEMENT COMMERCIAL SA, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 décembre 2003, que:

- 1. La société a accepté la démission immédiate de Monsieur John Kartheiser, expert-comptable, demeurant à L-2148 Luxembourg, 6, rue François Mertens, né le 14 août 1945 à Luxembourg, et de Monsieur François Thill, demeurant à L-8041 Strassen, 196, rue des Romains, né le 14 mars 1943 à Luxembourg, du poste d'administrateur de la société.
- 2. Ont été nommé nouveaux administrateurs de la société pour une durée de 6 ans Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, né le 16 mars 1968 à Luxembourg et Monsieur Jeannot Diderrich, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, né le 27 mars 1973 à Ettelbrück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078445/510/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Fitrugest Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 66.528.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078461/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07564. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck